

## ◇ Examen

Epreuves nationales terminales : 50 % des coefficients  
Epreuves en CCF (contrôles en cours de formation) : 50 % des coefficients

## ◇ Les « plus » proposés par le CFA

Un espace numérique de travail et des outils informatiques (salle de cours de BTS équipée de postes informatiques avec logiciels en aménagement paysager, traceur de plans...)



Le CFA de l'Allier gère de multiples projets locaux et des mises en situation concrètes (en 2013-plan d'aménagement paysager d'un collège, conception d'un jardin pédagogique sur le site du CFA qui sert de complément de la formation en entreprise, en 2014 plan d'aménagement d'un centre éducatif fermé, en 2015 plan de plantation des abords de la RD 2009, en 2016 plan d'aménagement des extérieurs d'un restaurant gastronomique ).

Un appui à la recherche d'un maître d'apprentissage

Un accompagnement dans les démarches de la signature du contrat

Un service d'hébergement et de restauration

Un suivi et un accompagnement **individuel** au centre et en entreprise par un formateur référent.



CENTRE DE FORMATION

D'APPRENTIS

AGRICILES ET HORTICOLES

Château de Neuville – 03000 NEUVY

T. 04 70 46 43 67 – F. 04 70 46 90 60

[cfa.moulins-neuville@educagri.fr](mailto:cfa.moulins-neuville@educagri.fr)

[www.agriallier.fr](http://www.agriallier.fr)

V 15/01/2017



# Aménagements Paysagers

Brevet de Technicien  
Supérieur Agricole

**BTSA AP**



CFA



## ◇ Conditions d'admission

Avoir un diplôme de niveau IV.

Etre âgé de 16 à 26 ans à la signature du contrat.

Conclure un contrat d'apprentissage de 2 ans avec une structure en aménagements paysagers (entreprises d'espace verts, service espace vert de collectivités territoriales).

Pré-inscription et accès à toutes les informations sur le site [www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr)

## ◇ Objectifs de la formation

Le **BTSA Aménagements Paysagers** est un diplôme de niveau III.

Il vous octroie :

Un statut de salarié(e),

Une rémunération en fonction de votre âge et du SMIC,

Une expérience professionnelle reconnue et un diplôme de niveau III.

### Débouchés

#### Métiers :

Responsable de chantiers en entreprise paysagiste

Responsable de structures paysagères sportives ou de loisirs...,

Technicien supérieur en bureau d'études,

Agent technique au sein d'une collectivité (services espaces verts...),

Technico commercial dans la filière horticole ou paysage.



#### Poursuites d'études :

Responsable de secteur en distribution option jardinerie en 1 an,

Licence professionnelle aménagement du paysage

Certificat de spécialisation (terrains de sport, métiers du golf...),

Certificat de spécialisation assistant du concepteur paysagiste,

Ecole d'ingénieur par concours et classe préparatoire.

## ◇ Organisation de la formation

**En entreprise, 55 semaines sur 2 ans**

**Au CFA, 1 365 h sur 2 ans** (soit 39 semaines de cours)

### *Modules d'enseignements généraux*

**M11**- Accompagnement du projet personnel et professionnel

**M21**– Organisation économique, sociale et juridique

**M22** – Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation

**M23** – Langue vivante (anglais)

**M31** – Education physique et sportive

**M41** – Traitement de données

**M42** – Technologies de l'information et du multimédia

### *Modules professionnels scientifiques et techniques*

**M51** : Les contextes et les déterminants des aménagements paysagers (116 h)

**M52** : Connaissance des végétaux et gestion des espaces paysagers (116 h)

**M53** : Techniques d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager (263 h)

**M54** : Gestion technico-économique des chantiers (78 h)

**M55** : Participation à l'élaboration d'un projet d'aménagement paysager (120 h)

### *Modules d'Initiative Locales*

- CAO/DAO : Conception et dessin assistés par ordinateur

- Gestion de l'eau

- Jardins durables



**La formation alterne, entre apports techniques en salle avec des formateurs spécialisés, visites d'entreprises, pratiques en aménagements paysagers et interventions d'expert.**